



Contactez nous au **04 93 08 26 50** pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
<b>HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)</b>				
<b>Frais de séjour</b>				
Frais de séjour dans un établissement conventionné	220 % BR - MR	220 % BR - MR	300 % BR - MR	100 % FR - MR <sup>(1)</sup>
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	220 % BR - MR	220 % BR - MR	300 % BR - MR	100 % FR - MR <sup>(1)</sup>
<b>Honoraires</b>				
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	250 % BR - MR	250 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	200 % BR - MR			
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>
<b>Forfait actes lourds</b>	<b>100 % frais réels</b>			
<b>Hospitway</b>				
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Chambre particulière</b>				
Chambre particulière (par jour)	-	2,5 % PMSS	3 % PMSS	3 % PMSS
<b>Frais d'accompagnement</b>				
Frais d'accompagnement (par jour)	-	2 % PMSS	2 % PMSS	2 % PMSS
<b>SOINS COURANTS</b>				
<b>Honoraires médicaux</b>				
Consultation ou visite d'un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	250% BR-MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	250 % BR - MR	250 % BR - MR	280% BR-MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	200 % BR - MR			
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	250% BR-MR	400 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Imagerie médicale</b>				
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Honoraires paramédicaux</b>				
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	150 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>				
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	150 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Médicaments</b>				
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale (y compris l'homéopathie prise en charge par la Sécurité sociale)	100 % BR - MR			
Médicaments homéopathiques prescrits figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (par an et par bénéficiaire)	60 euros	60 euros	60 euros	60 euros
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	-	15 euros	60 euros	60 euros
Médicaments prescrits, hors homéopathie, non pris en charge par la Sécurité sociale, figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (forfait global par année civile)	-	-	2 % PMSS	2 % PMSS
<b>Matériel médical</b>				

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Formule 1	Formule 2	Formule-1	Formule-2
<b>HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)</b>				
<b>Frais de séjour</b>				
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100 % BR	200 % BR	-	-
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % BR	200 % BR	-	-
<b>Honoraires</b>				
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	<b>100 % BR</b>	<b>200 % BR</b>	<b>100 % BR</b>	<b>200 % BR</b>
<b>Forfait actes lourds</b>	<b>100 % BR</b>	<b>200 % BR</b>	<b>100 % BR</b>	<b>200 % BR</b>
<b>Hospitway</b>				
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	-	-	-	-
<b>Chambre particulière</b>				
Chambre particulière (par jour)	0,5 % PMSS	1 % PMSS	0,5 % PMSS	1 % PMSS
<b>Frais d'accompagnement</b>				
Frais d'accompagnement (par jour)	0,5 % PMSS	1 % PMSS	0,5 % PMSS	1 % PMSS
<b>SOINS COURANTS</b>				
<b>Honoraires médicaux</b>				
Consultation ou visite d'un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
Consultation ou visite d'un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
<b>Imagerie médicale</b>				
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
<b>Honoraires paramédicaux</b>				
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>				
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
<b>Médicaments</b>				
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale (y compris l'homéopathie prise en charge par la Sécurité sociale)	-	-	-	-
Médicaments homéopathiques prescrits figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (par an et par bénéficiaire)	-	-	-	-
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	-	-	-	-
Médicaments prescrits, hors homéopathie, non pris en charge par la Sécurité sociale, figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (forfait global par année civile)	-	-	-	-



### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	350 % BR - MR	375 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Médecines non conventionnelles</b>				
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)				
Spécialités prises en charge: Ostéopathie, Chiropractie, Sophrologie, Ergothérapie, Acupuncture, Psychomotricité, Psychologie, Diététicien, Pédicurie, Nutritionniste, Podologue	3,5 % PMSS <sup>(2)</sup>	5 % PMSS <sup>(2)</sup>	5 % PMSS <sup>(2)</sup>	6,5 % PMSS <sup>(2)</sup>
Psychomotricien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS	-	100% frais réels pour le bilan + 15€ / séance	100% frais réels pour le bilan + 15€ / séance	100% frais réels pour le bilan + 15€ / séance
<b>Prévention</b>				
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	1 % PMSS	2 % PMSS	3 % PMSS	4 % PMSS
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros	200 euros
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	-	-	6 % PMSS	12 % PMSS
<b>Autres postes</b>				
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	100 % BR - MR	100 % BR - MR <sup>(5)</sup>	100 % BR - MR <sup>(6)</sup>	100 % BR - MR <sup>(7)</sup>
<b>Téléconsultation</b>				
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>My Easy Santé</b>				
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Maternité</b>				
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	-	317 euros	317 euros	500 euros
<b>AIDES AUDITIVES</b>				
<b>Aides auditives <sup>(13)</sup></b>				
Equipelement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipelement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	400 euros - MR	1400 euros - MR	1480 euros - MR	1700 euros - MR
Equipelement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1400 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	350 % BR - MR	375 % BR - MR	550 % BR - MR
<b>DENTAIRE</b>				
<b>Soins et prothèses 100% Santé</b>				
<b>Soins (hors 100% Santé)</b>				
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	125 % BR - MR	200 % BR - MR	400 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	60 euros <sup>(8)</sup>	100 euros <sup>(8)</sup>	140 euros <sup>(8)</sup>	300 euros <sup>(8)</sup>
<b>Prothèses (hors 100% Santé)</b>				
Prothèses à tarifs limités (dans la limite de 100% PLV-MR)	275 % BR - MR	275 % BR - MR	370 % BR - MR	520 % BR - MR

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2	Formule-1	Formule-2
100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
<b>Médecines non conventionnelles</b>			
1 % PMSS	2 % PMSS	1 % PMSS	2 % PMSS
<b>Prévention</b>			
Oui <sup>(4)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
100 euros	200 euros	100 euros	200 euros
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
300 euros	300 euros	300 euros	300 euros
300 euros	300 euros	300 euros	300 euros
100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
<b>DENTAIRE</b>			
<b>Soins et prothèses 100% Santé</b>			
<b>Soins (hors 100% Santé)</b>			
100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
100 euros	200 euros	100 euros	200 euros
<b>Prothèses (hors 100% Santé)</b>			
100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR



# Adaptalia Métiers Santé

## Organisme de formation - IDCC : 1516

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
Prothèses à tarifs libres	275 % BR - MR	275 % BR - MR	370 % BR - MR	520 % BR - MR
<b>Orthodontie</b>				
Orthodontie prise en charge	125 % BR - MR	250 % BR - MR	300 % BR - MR	510 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	-	-	350 euros	600 euros
<b>Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale</b>				
Implants dentaires (dans la limite de 3 implants par an)	200 euros	200 euros	500 euros	1000 euros
<b>Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale</b>				
Pilier de bridge sur dents saines (dans la limite de 3 dents par an)	-	170 euros	200 euros	350 euros
<b>OPTIQUE</b>				
<b>Verres et monture</b>				
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples <sup>(12)</sup>	175 euros - MR	380 euros - MR	400 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes <sup>(12)</sup>	275 euros - MR	490 euros - MR	600 euros - MR	700 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes <sup>(12)</sup>		530 euros - MR	750 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
<b>Autres postes Optique</b>				
Lentilles de contact correctrices prises en charge par la Sécurité sociale	4 % PMSS <sup>(9)</sup>	7 % PMSS <sup>(9)</sup>	8,5 % PMSS <sup>(9)</sup>	11 % PMSS <sup>(9)</sup>
Lentilles de contact correctrices non prises en charge par la Sécurité sociale (y compris jetables)	3 % PMSS <sup>(11)</sup>	7 % PMSS <sup>(11)</sup>	8,5 % PMSS <sup>(11)</sup>	11 % PMSS <sup>(11)</sup>
La chirurgie réfractive (forfait par oeil et par année civile)	200 euros	250 euros	300 euros	1100 euros
Implants oculaires non pris en charge par la Sécurité sociale	-	-	-	500 euros
<b>Itelis</b>				
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) dans la limite de 400% BR-MR (2) Spécialités prises en charge: Ostéopathie, Chiropractie, Sophrologie, Ergothérapie, Acupuncture, Psychomotricité, Psychologie, Diététicien, Pédiatrice, Nutritionniste, Podologue, dans la limite de 4 séances (3) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (4) selon le poste auquel il est rattaché (5) + 100 euros (6) + 250 euros (7) + 400 euros (8) (curetage/surfaçage, lambeau, greffe gingivale) (9) forfait global par an, au delà la garantie des lentilles prise en charge est de 100% BR-MR (10) par an et par bénéficiaire (11) forfait global par an (12) Nous limitons notre prise en charge à 1 monture et 2 verres tous les deux ans à compter de la date de délivrance de l'équipement précédent; à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue: la modification de correction doit être justifiée par la fourniture d'une nouvelle prescription médicale ou d'un justificatif de l'opticien. Pour les assurés presbytes ne voulant ou ne pouvant pas avoir des verres progressifs, il est possible de faire réaliser un équipement pour la vision de loin et un équipement pour la vision de près tous les 2 ans. Pour un équipement dont les verres relèvent de deux classes différentes, la garantie applicable est la moyenne des garanties de chaque classe. Verres simples: Avec verres uni-focaux Sphère entre -6 et 6, Sphérocyllindrique entre -6 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 6, Verres complexes: Avec verres uni-focaux, Sphère hors zone -6 et 6 Sphérocyllindrique entre -6 et 0 et Cylindre > 4, Sphérocyllindrique inf -6 et 0 et Cylindre > 4, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 6, Avec verres multifocaux Sphère entre -4 et 4, Sphérocyllindrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 8, Verres très complexes: Avec verres multifocaux Sphère hors zone -4 et 4, Sphérocyllindrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyllindrique < -8 et Cylindre sup = 0,25, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 8 (13) Le renouvellement de la prise en charge d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment.

### Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuille 201, section 8, feuille numéro 512.426, inscription 1 %, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myessaysante.fr).

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2	Formule-1	Formule-2
100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR	100 % BR	200 % BR
110 euros	220 euros	110 euros	220 euros
160 euros	320 euros	160 euros	320 euros
100 euros	200 euros	100 euros	200 euros
-	-	-	-
50 euros	100 euros	50 euros	100 euros
80 euros	150 euros	80 euros	150 euros
170 euros	200 euros	170 euros	200 euros
-	-	-	-
1 % PMSS <sup>(10)</sup>	2 % PMSS <sup>(10)</sup>	1 % PMSS <sup>(10)</sup>	2 % PMSS <sup>(10)</sup>
1 % PMSS <sup>(10)</sup>	2 % PMSS <sup>(10)</sup>	1 % PMSS <sup>(10)</sup>	2 % PMSS <sup>(10)</sup>
100 euros	200 euros	100 euros	200 euros
-	-	-	-
-	-	-	-

3/2022